

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 08 Histoire 1.1			
Code	PEGH1B08SH	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Fabienne PEERS (fabienne.peers@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Thierry CUVELIER (thierry.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'U.E., l'étudiant explicite les différentes conceptions de l'histoire et de son enseignement au

- cours du temps. (4.3)
- II. Au terme de l'UE, l'étudiant explicite les finalités, les compétences, les concepts, les moments-clés et les visions panoramiques prescrits par le référentiel du cours d'histoire de l'enseignement secondaire. (2.2)
- III. Au terme de l'U.E., l'étudiant remet dans son contexte historique des documents en lien avec les contenus disciplinaires développés durant l'unité. (5.2 / 5.3)
- IV. Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable de mettre en œuvre des savoir-faire et des méthodes propres à la discipline historique développés dans le cadre de l'U.E. (5.2 / 5.1)
- V. Au terme de l'U.E., l'étudiant maîtrise le vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité. (1.1)
- VI. Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable de mobiliser des éléments de savoirs disciplinaires afin de répondre à une question de synthèse relative au cours. (5.2)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGH1B08SHA Histoire 1 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH1B08SHA Histoire 1 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire 1			
Code	13_PEGH1B08SHA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'histoire vise la maîtrise des connaissances-cadres indispensables à la pratique de l'histoire dans l'enseignement secondaire inférieur.

Ce cours amène ainsi les étudiants à s'initier aux spécificités épistémologiques de la discipline historique. Il forme également aux démarches de l'enquête et de l'analyse historiennes et à la didactique générale du cours d'histoire de l'enseignement secondaire. Il trouvera donc naturellement écho dans les AFP.

Enfin, le cours aborde les héritages constitutifs de la civilisation occidentale.

Ce cours contribue de la sorte au développement des compétences et capacités suivantes :

- la **maîtrise de la langue** (orale et écrite), notamment par l'emploi judicieux d'un **vocabulaire scientifique** approprié (**C.1.1**),
- le respect d'un **cadre déontologique** par la mise en oeuvre des textes légaux et documents de référence : décrets, socles des compétences, programmes... (**C.2.2**)
- l'entretien d'un **rapport critique et autonome avec le savoir** scientifique (**C.4.3**)
- le développement d'une **expertise dans les savoirs** enseignés **et la méthodologie** de leur enseignement (**C.5.1 - C.5.2 - C.5.3**)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Au terme de l'U.E., l'étudiant explicite les différentes conceptions de l'histoire et de son enseignement au cours du temps. (**4.3.**)
- Au terme de l'UE, l'étudiant explicite les finalités, les compétences, les concepts, les moments-clés et les visions panoramiques prescrits par le référentiel du cours d'histoire de l'enseignement secondaire. (**2.2.**)
- Au terme de l'U.E., l'étudiant remet dans son contexte historique des documents en lien avec les contenus disciplinaires développés durant l'unité. (**5.2. / 5.3.**)
- Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable de mettre en oeuvre des savoir-faire et des méthodes propres à la discipline historique développés dans le cadre de l'U.E. (**5.1. / 5.2.**)
- Au terme de l'U.E., l'étudiant maîtrise le vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité. (**1.1.**)
- Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable de mobiliser des éléments de savoirs disciplinaires afin de répondre à une question de synthèse relative au cours. (**5.2.**)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. L'Histoire : une science humaine spécifique
2. Enseigner l'Histoire
3. Le Temps et l'Histoire
4. Le monde celtique

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux, recherches et analyses documentaires, lectures imposées...

Selon les opportunités, le cours pourra être enrichi par l'intervention de personnes-ressources extérieures et/ou par des activités extérieures (conférences, expositions, musées...).

Présence active aux séances de cours (y compris *extra muros*, s'il échet) **et travail en autonomie**.

Dispositifs d'aide à la réussite

Corrections annotées et/ou collectives des travaux et/ou exercices réalisés.

Entretiens individuels si nécessaire et/ou à la demande des étudiants.

Sources et références

1. FALAIZE Benoît, *Enseigner l'Histoire à l'Ecole. Donner le goût et interroger le passé pour faire sens aujourd'hui*, Paris, Ed. Retz, 2015;
2. KRUTA Venceslas, *Les Celtes*, 11^e éd. mise à jour, Paris, PUF, 2012 (Que sais-je ?, 1649);
3. *Construire l'Histoire, 3e : Les racines de l'Occident (jusqu'au X^e siècle)*, éd. Didier Hatier, 2015;

Une orientation bibliographique plus fournie sera communiquée au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

1. Notes de cours et documents divers distribués au cours et/ou mis à disposition sur la plateforme ConnectED.
2. PowerPoints mis à disposition sur la plateforme ConnectED.
3. Ressources diverses sur la plateforme ConnectED.
4. Lectures imposées.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera constituée de **travaux écrits** et d'un **examen écrit**.

Lors de ces évaluations, il sera demandé à l'étudiant de faire la **preuve de son appropriation des concepts et contenus abordés** lors des séances de cours **et** des lectures imposées (restitution, compréhension, synthèse, critique).

La **maîtrise de la langue française** est un critère à part entière de l'évaluation.

Tous les travaux sont à déposer en 2 exemplaires : 1 exemplaire papier en main propre et 1 exemplaire au format PDF à déposer sur la plateforme ConnectED selon les modalités annoncées par l'enseignant.

Tout travail non déposé ou déposé après l'échéance fixée sera sanctionné par la note "NP" (non présenté).

En cas d'échec, l'examen est à représenter de même que les travaux pour lesquels l'étudiant n'a pas obtenu la note minimale de 10/20.

Pondérations

	Q1	Q2	Q3

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	40			Trv	40
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	60

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'étudiant en échec à l'évaluation du Q1 peut représenter l'examen écrit lors des sessions de Juin et d'Août.

Dans les travaux et examens, tout plagiat avéré sera sanctionné par la mention "Fraude/FR" et pourra faire l'objet d'une mention dans le dossier disciplinaire de l'étudiant.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, **en fonction des possibilités**, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).